

## Vacances de Noël

### vacances

Nous sommes heureux de vous présenter les activités dédiées aux enfants et aux jeunes Clermontois pour les vacances de Noël 2022.

**Zoom sur ces lieux d'accueil de la Ville de Clermont-Ferrand, sur les activités que vos enfants pourront suivre et sur les modalités d'inscription.**

#### Inscriptions

Du 14 au 25 novembre 2022

#### Cliquez ICI

> Pour télécharger la plaquette d'information cliquez-dessous



#### MODALITES D'INSCRIPTIONS

Au préalable, vous aurez rempli le dossier « [Tout'en 1](#) » 2022-2023, même si votre enfant ne fréquente aucune autre activité durant l'année scolaire. Ce dossier sera saisi sous deux semaines. Son dépôt conditionne l'inscription à une activité vacances de votre enfant.

Pour les enfants scolarisés dans les écoles publiques clermontoises, le bulletin est à déposer dans l'école de votre quartier auprès du responsable de l'Accueil de Loisirs.

Pour tout autre cas, le bulletin est à renvoyer à la Direction de l'Enfance, Cellule Vacances 15, mail d'Allagnat, BP 60, 63033 Clermont-Ferrand Cedex

**Aucune inscription transmise par courriel ne sera prise en compte.**

#### Les inscriptions en ligne

S'inscrire via ce lien: [clermont-ferrand.kiosquefamille.fr](http://clermont-ferrand.kiosquefamille.fr)

Vous pouvez obtenir vos identifiants en contactant le Guichet unique Enfance / Familles :

Tél : 04 73 42 32 33 ou [enfance@ville-clermont-ferrand.fr](mailto:enfance@ville-clermont-ferrand.fr).

#### Modalités de paiement :

La facture sera envoyée a posteriori de l'activité. Un échéancier (4 x maximum) peut être autorisé et payé directement à la Trésorerie municipale. Pour les séjours de vacances (avec hébergement) en France, les familles, en fonction de leurs revenus, peuvent bénéficier des aides financières de la Caf et des comités d'entreprise.

#### Conditions d'annulation :

● En cas de défection justifiée par un certificat médical, les jours d'absence seront décomptés de la facture.

● En cas de défection plus de 8 jours avant le début de l'activité par courrier ou par courriel ([vacances@ville-clermont-ferrand.fr](mailto:vacances@ville-clermont-ferrand.fr)), la famille ne sera pas facturée.

● En cas de défection non justifiée par un certificat médical, 8 jours ou moins de 8 jours avant le début de l'activité par courrier ou par courriel, la famille sera facturée en totalité.

## Renseignements :

04 73 40 89 68 ou 04 73 40 88 59  
[www.clermont-ferrand.fr/vacances](http://www.clermont-ferrand.fr/vacances)

Direction de l'Enfance - 15, mail d'Allagnat, BP 60, 63033  
Clermont-Ferrand Cedex ou par courriel à [vacances@ville-clermont-ferrand.fr](mailto:vacances@ville-clermont-ferrand.fr)